

## EDITORIAL

### Classe

**L**A question des classes moyennes ressurgit dans l'espace public à la faveur du dernier rapport de l'OCDE (cf. notre édition n° 5494 du vendredi 12 avril). Au-delà du rôle stabilisateur que cette classe est réputée jouer tant du point de vue économique que sociétal, les enjeux sont surtout ceux de la capacité à passer d'un modèle de développement à un autre.

Le sujet est largement investi par la rhétorique politique, mais s'encastre rapidement dans la difficulté à identifier une population objet de toutes les convoitises, mais qui est loin de représenter un tout homogène, soit dans l'impossibilité à consacrer véritablement ce statut, et idéalement à le développer.

Et même si l'exercice de benchmark international reste compliqué compte tenu de l'hétérogénéité des seuils de revenus minimums et maximums, la dernière radioscopie de l'OCDE ne manque pas d'intérêt.

Une partie de la crise des classes moyennes dans le monde, lesquelles ont au mieux stagné, est attribuée aux mutations du marché de l'emploi et aux prérequis des qualifications: il faut être de plus en plus formé pour intégrer la classe moyenne. Un verdict, osons l'affirmer, sans surprise à la lumière des défis de la quatrième révolution industrielle. Celle-ci menace de nombreux emplois de déclassement. Ce débat peut parfaitement s'appliquer au modèle marocain exposé structurellement au piège du revenu moyen (middle income trap) et à ses déterminants: faiblesse du capital humain, épuisement de la manne de la compétitivité par les coûts...

Même si le pouvoir d'achat au Maroc se perd aussi dans la faillite d'un certain nombre de services publics (école, santé, transport) et nourrit une défiance vis-à-vis des politiques fiscales (cf. notre Une d'aujourd'hui), la pire des attitudes serait de négliger ces sujets de réforme. Classe moyenne, ou pas. □

Mohamed BENABID

# IR: Double peine pour les classes moyennes

- Elles subissent le taux d'imposition marginale le plus élevé: 38%
- Un retour à l'équité: L'introduction du foyer fiscal?
- Appel à la déduction des frais de scolarité et de soins

Voir page 11

## Droit d'accès à l'info Le régulateur télécom prend de l'avance

**L'**Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT) donne l'exemple. Son DG, Azzelarab Hassibi, désigne les cinq fonctionnaires chargés de recevoir les demandes d'information des citoyens. Une première. Cette décision intervient quelques jours après l'entrée en vigueur de la loi sur le droit d'accès à l'information, le 12 mars 2019. En anticipant, le régulateur télécom devient le premier établissement public à se conformer à la loi n°31-13. □

Voir page 25

### ■ Matériaux de construction: Des signes de relance

Voir Analyse pages 4 & 5

### ■ Ouvrières marocaines en Espagne: L'emploi à tout prix

### ■ Foncier: Les premiers pas d'un big-bang numérique

Voir De Bonnes Sources

## Sciences en arabe

### Une analyse du Pr. Hassania Cherkaoui

Voir pages 26 & 27



Ph. Privée

**CRÉDIT PERSO** ☎ 080 10 00 100

Vos projets n'attendent pas !

**922 dhs tout compris**  
Pour 20 000 dhs / 24 mois\*

**SALAFIN**  
GROUPE BMCE

COMPTEZ SUR NOUS